

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/04/60

Objet : 60 - Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'une prestation de spectacle vivant avec l'entreprise Tempo Animations pour l'organisation d'un concert à La Halle Michel Drucker

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le souhait de la Ville d'organiser un spectacle à La Halle Michel Drucker,

Décide

- De donner son accord à la signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation d'une prestation de spectacle vivant, conclu avec l'entreprise Tempo Animations, domiciliée 1, La Percherie, 50810 La Barre de Semilly, représentée par M. Franck Barbeau, en sa qualité de gérant, pour l'organisation d'un concert de l'artiste **MALO'** (première partie assurée par Laura), qui aura lieu à la Halle Michel Drucker, 1 rue des Halles, 14500 Vire Normandie, le vendredi 04 octobre 2024 à 20h30, et ce pour un montant total de **9357,85 € TTC**. Pour ce concert, une billetterie sera ouverte, au tarif « Hors catégorie » de 28 €.

Fait à Vire Normandie, le 16 avril 2024

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240418-60-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024

Publication : 18/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Décision du Maire n°2024/04/60 du 16 avril 2024

